



# VILLE D'ÉTRÉCHY

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## DECISION

N°04/2025

### OBJET : SIGNATURE D'UN BAIL COMMERCIAL POUR LE LOCAL SIS 40 BIS GRANDE RUE

Le Maire d'Etréchy,

Vu l'article L.2122-22 du code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu la délibération du Conseil Municipal n°38/2020 en date du 10 juillet 2020, conférant au Maire les délégations prévues à l'article L2122-22 du code Général des Collectivités Territoriales,  
Considérant la mise en location du bail sus 40 bis grande rue  
Considérant l'intérêt pour la municipalité de louer ce local commercial afin de permettre le développement d'une activité commerciale équilibrée et diversifiée dans la commune

### DECIDE

**Article 1** : De signer un bail commercial avec la SCI la SCI MELMIKA, sise 40 bis Grande rue à Etréchy, pour le local sis 40 bis Grande Rue à Etréchy. Ce bail est conclu pour une durée de 9 années, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2025 et pour un loyer de 850 € par mois.

**Article 2** : Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

**Article 3** : Cette décision sera inscrite au registre des décisions municipales.

**Article 4** : Ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur le Directeur Général des Services,
- Monsieur le Sous-Préfet,
- Monsieur le Trésorier

Julien GARCIA  
Maire d'Etréchy

Fait à Etréchy, le 26/02/2025

*Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
Délais et voies de recours :*

*Le présent arrêté peut être contesté dans un délai de deux mois à compter de sa notification :*

*- soit par un recours gracieux auprès de l'auteur de la décision. L'absence de réponse dans un délai de deux mois fait naître une décision implicite de rejet qui peut elle-même être déférée au tribunal administratif territorialement compétent dans les deux mois suivant son intervention. Il en est de même en cas de décision explicite à compter de sa notification ;*

*- soit par un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent.*

HÔTEL DE VILLE, place Charles de Gaulle - 91580 ÉTRÉCHY  
Tél : 01 60 80 33 77 - Fax : 01 60 80 32 47 - [www.ville-etrechy.fr](http://www.ville-etrechy.fr)

Tout courrier doit être adressé à Monsieur le Maire